



**ARRETE PORTANT LA COMPOSITION DU CONSEIL
ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES**

LE PRESIDENT

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L771-9, L771-11 et L771-14 ;
- Vu** les articles D719-1 à D719-40 de la partie réglementaire du code de l'éducation fixant les conditions d'exercice du droit du suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la présentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;
- Vu** les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021 ;
- Vu** l'arrêté n°2022-261 portant la composition des deux commissions de la formation et de la vie universitaire de l'université des Antilles ;
- Vu** l'arrêté n°2022-262 portant la composition des deux commissions de la recherche de l'université des Antilles ;
- Vu** la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 14 février 2022 portant élection du Professeur Michel Geoffroy en qualité de Président de l'Université des Antilles ;

ARRETE

Article 1 : Composition du conseil académique de l'université des Antilles

La composition du conseil académique de l'université des Antilles est fixée comme suit :

Collèges	Nombre de sièges	Membres
A	14	AURORE Guylène
		BANCE Philippe
		CHALI Jean-Georges
		CORDEL Nadège
		DAVID Carine
		DRAME Moustapha
		FLORY Anny
		GASPARD Sarra
		INAMO Jocelyn
		JEAN-ALEXIS Célia
		JOSEPH Philippe
		MOPHOU Gisèle
		ROOS Christophe
SOUBDHAN Ted		

B	10	BRUREAU Laurent
		COUDEVYLLE Guillaume
		FACORAT-GASPARD Brigitte
		GROS-DESORMEAUX Jean-Raphael
		JOACHIM Jean-Louis
		LEBRINI Mounin
		LOUIS-ROSE Carole
		MANYRI Laurent
		PHILIPPON Melody
		ROGERS Dominique
C	4	CORBIN Elsa
		DUBOST Isabelle
		LAWRENCE Gélica
		MATHOURAPARSAD Sébastien
D	2	BELLANGER Jean-Pierre
		RAMASSAMY Mickaëlle
E	4	LETIN Gégory
		MARTY AUGUSTIN-LUCILE Gilian
		PLACIDE Patrick
		SIARRAS Patrick
F	2	FAURE Agnès
		NAIGRE Rose-Marie
BIATSS	4	BEHARY Francianne
		GILLOT Michelle
		JEAN-BAPTISTE Pascale
		MAMES Patricia
Doctorants	2	CHAPRON Stéphane
		COET Linda

USAGERS	12	AGRIODOS Euzanne (titulaire) PARISELLE Jade (suppléant)		
		ARTIGNY Coralie (titulaire) CLAIREVOYANT Mauranne (suppléante)		
		BAUDIN Salomé (titulaire) ZALI Thailyana (suppléante)		
		BAYBAUD Marc-Olivier (titulaire) BICA Steven (suppléant)		
		COUFFE Alexy-Kanel (titulaire) ABDUL AHAD Lena (suppléante)		
		KARIOUA Cassandra (titulaire) HAUTERVILLE Stacy (suppléant)		
		LAGUERRE Claudy (titulaire) LARECHE Darnley (suppléante)		
		MARIN Lucas (titulaire) ROBIN Edwin (suppléant)		
		PRUDENT Aurélie (titulaire) BOURDIN Keyssie (suppléant)		
		RAPHAEL Weni (titulaire) MARIGNAN Anthony (suppléant)		
		RINALDO Ethan (titulaire) CELERIER Léo (suppléant)		
		TROMPETTE Thierry (titulaire) RIPPON Carl (suppléant)		
		PERSONNALITES EXTERIEURES	8	BELLEMARE Roland
				BESSADA Catherine
GANAOUI Mohammed				
HO HIO HEN Catherine				
LOUVET Sandrine				
MARVILLE Michel				
OZIER-LAFONTAINE Harry				
VEGA-RUA Anubis				

Article 2 : Disposition finale

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 17 mars 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Michel GEOFFROY